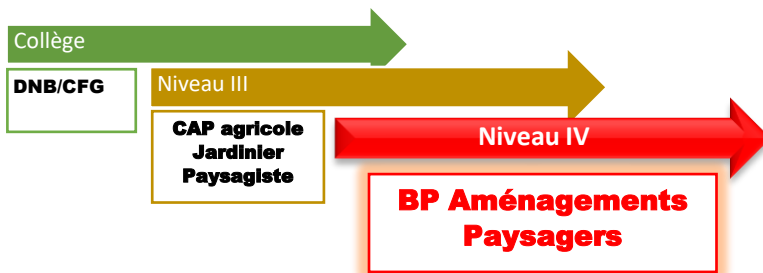


# BREVET PROFESSIONNEL AMENAGEMENTS PAYSAGERS EN ALTERNANCE



DURÉE DE LA FORMATION  
2 ans

## Alternance

1 semaine en classe / 3 semaines en entreprise

## Parcours de formation

### Parcours personnalisé

En fonction des prérequis et des tests de positionnement.

Individualisation et aide méthodologique

## Modalités d'inscription

Contactez l'EREA Albert Monier pour obtenir un dossier de candidature

Satisfaire à l'entretien de motivation et aux pré-requis

## Suivi individuel

Chaque apprenti est suivi par un enseignant référent.

Son rôle est d'accompagner l'apprenti tout au long de son parcours

## Evaluation

Le diplôme compte 6 blocs de compétences et est validé **en capacités**

Chaque bloc de compétences peut être obtenu indépendamment des autres

## Rémunération

Variable en fonction de l'âge de l'apprenti et du nombre d'années en apprentissage

## OBJECTIFS DE LA FORMATION

- ↪ **OBTENIR** une qualification professionnelle dans le secteur de l'aménagement paysager.
- ↪ **SE FORMER** à réaliser, entretenir jardins et espaces verts, connaître les végétaux, et s'adapter à l'évolution des techniques.
- ↪ **SE PRÉPARER** à exercer son activité en tant que salarié(e) hautement qualifié(e), au sein d'une entreprise privée ou d'une collectivité.



## LES CONDITIONS D'ADMISSION

- ↪ Avoir entre 16 et 29 ans à la signature du contrat.
- ↪ Être en possession d'un CAPA, d'un diplôme ou titre de même niveau ou d'un niveau supérieur ou avoir un cycle complet conduisant au brevet d'étude professionnelles agricoles ou une scolarité complète de classe de seconde.
- ↪ Les candidats ne justifiant pas des diplômes mentionnés ci-dessus, doivent attester d'une année d'activité professionnelle dans le secteur de l'aménagement paysager ou de 3 ans dans tout autre secteur.

## QUE FAIRE APRES LE BP AP AMENAGEMENTS PAYSAGERS ?

<b>S'insérer dans la vie active</b>	Le BP aménagements paysagers vise une insertion directe dans la vie active comme adjoint chef d'équipe.  Agent du service public ou employé par une entreprise du paysage, l'ouvrier paysagiste aménage et entretient les jardins des particuliers et les espaces verts publics.
<b>Continuer ses études</b>	Si l'apprenant a un bon niveau scolaire, certaines formations peuvent être accessibles après le BP aménagements paysagers comme préparer un brevet de technicien supérieur (BTS dans le domaine du paysage) ou un certificat de spécialisation (CS).